



13^{ème} législature

Question N° :
43305

de M. Muet Pierre-Alain (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche -
Rhône)

Question
écrite

Ministère interrogé > Enseignement supérieur et
recherche

Ministère attributaire > Enseignement supérieur et
recherche

Rubrique > enseignement supérieur

Tête d'analyse > IUFM

Analyse > réforme. perspectives

Question publiée au JO le : **03/03/2009** page : **1963**

Réponse publiée au JO le : **31/05/2011** page : **5811**

Date de changement d'attribution : **14/11/2010**

Texte de la question

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de la formation des enseignants et l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). La formation devenant « mastérisée » et uniquement universitaire, les futurs enseignants seraient recrutés au bout de cinq ans d'études, sans avoir eu l'occasion d'enseigner devant des élèves. Supprimer la formation professionnelle en alternance réduit fortement la dimension pédagogique et professionnelle de la formation des maîtres, tout en retardant d'un an l'autonomie financière des futurs enseignants. Autant d'éléments qui justifient l'inquiétude et la colère qui augmentent chaque jour, bien au delà des professionnels concernés, puisqu'il s'agit de l'avenir du système éducatif. C'est pourquoi il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur cette question décisive pour la qualité de notre enseignement primaire.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants doit permettre d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Les étudiants passeront ainsi le concours dotés d'une réelle connaissance de leur futur métier et d'un diplôme de master qui facilitera leur réorientation et leur mobilité dans le parcours LMD en cas d'échec au concours. Cette préparation, fondée sur un principe d'alternance entre le milieu universitaire et le milieu professionnel, comporte des stages d'observation et de pratique accompagnée ainsi que des stages en responsabilité. Les stages d'observation permettent aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants auprès desquels ils sont placés. Les périodes de pratique accompagnée donnent lieu à des mises en situation concrètes consistant par exemple en la préparation et en la conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement. Les stages en responsabilité se traduisent par la prise en charge d'une classe. Ces stages sont offerts prioritairement aux candidats déclarés admissibles pour leur permettre de valider et finaliser leur projet professionnel. Tous ces stages sont encadrés par des formateurs référents qui exercent auprès du stagiaire en responsabilité un rôle de conseil et de guide à son arrivée dans l'école ou l'établissement et procèdent à un suivi régulier pendant toute la durée du stage. Ils aident à l'organisation des cours et interviennent sur les questions relatives à la conduite de la classe et à la gestion de différentes situations. Par ailleurs, les universités peuvent proposer aux non-admissibles des compléments de formation ou des stages, en liaison avec leur nouveau projet professionnel en construction. Enfin, des stages en entreprise peuvent être proposés, notamment au cours de la première année de master afin de familiariser les étudiants avec le

monde économique, tout particulièrement s'ils se destinent à l'enseignement technique ou professionnel. De plus, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.